

## FICHE DE RECENSEMENT

### ARBRES PRÉSENTS SUR LE DOMAINE PRIVÉ

Vous pouvez aider la Ville à les recenser en répondant à ce questionnaire.

Un contact sera pris avec vous si nécessaire en vue de l'évaluation des arbres signalés sur votre terrain.

**Formulaire à retourner avant le 4 novembre 2019**

#### Arbre(s) signalé(s) par

Nom :.....

Tél :.....

Adresse :.....

email :.....

#### Localisation de l'arbre ou de l'ensemble d'arbres

Précision de l'emplacement :.....

Nombre d'arbres concernés : .....

Accessibilité  libre  privée

Coordonnées du syndic de copropriété ou de l'interlocuteur concerné :.....

.....Tél. : .....

#### Description

Espèce si connue :.....

L'arbre est-il isolé, dans un peuplement, un alignement, une allée ?.....

#### Cet arbre ou alignement d'arbres est à recenser pour

Sa forme (tortueux, creux, double tronc...)

Sa rareté

Ses dimensions (diamètre, hauteur, largeur...)

Son âge approximatif

Son histoire.....

Son état (malade,menacé)

Autre :.....

## La raison de votre signalement est importante

Depuis quand connaissez-vous cet (ces) arbre(s) ?.....

Êtes-vous attaché (s) à cet arbre ? L'associez-vous à des souvenirs ?.....

Connaissez-vous l'historique de cet (ces) arbre(s) ?

Autres précisions complémentaires ?

Êtes-vous d'accord pour qu'il soit recensé sur le listing de la commune prévu à cet effet, et à ce titre, à une visite d'évaluation par le service municipal des espaces verts ?

Vos remarques :

**Après l'analyse de votre questionnaire, vous pouvez être contacté(s) en vue d'une visite d'évaluation de(s) l'arbre(s) sur le terrain, qui sera effectuée par le service des espaces verts. En fonction de celle-ci, une décision municipale sera prise quant à son classement, sa protection ou son retrait le cas échéant.**

*Nous vous remercions pour votre contribution.*

La fiche est à retourner à :

Service de l'urbanisme - 9 rue Jean Monet - 94130 Nogent-sur-Marne  
par courrier ou par mail : [recensement-arbres@ville-nogentsurmarne.fr](mailto:recensement-arbres@ville-nogentsurmarne.fr)  
Joindre des photos au format .jpeg ou tirages papier si courrier traditionnel